

LES QUATRE BORNES

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MIS EN PRATIQUE



ENVIRONNEMENT

Protection de la nature et du paysage

- Une planification suivant le principe : éviter-réduire-compenser
- Une amélioration nette de la biodiversité grâce à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement au niveau du bilan
- Des mesures « Nature & Paysage » de revitalisation, de restauration et de minimisation pour un montant total de près de CHF 4 mio à la charge du requérant sur toute la durée d'exploitation du parc éolien
- D'autres mesures « environnement humain » pour minimiser les éventuelles gênes dues à la projection d'ombres et aux émissions sonores
- Un potentiel d'enfouissement de plus de 6,5 km de lignes électriques MT / BT améliorant le paysage de la région
- Un emprunt temporaire au paysage et une garantie de réversibilité complète du site

Transition énergétique et protection du climat

- Une production nette d'environ 70 mio kWh/an garantissant la quasi autonomie électrique des communes-sites
- Une source d'énergie permettant de diminuer l'empreinte CO2 de kWh helvétique (150'000 tonnes de CO2 économisées)
- Une électricité produite avec un très faible impact sur l'environnement et une énergie grise compensée en 12 mois
- Un projet répondant aux objectifs de l'ONU en matière de développement durable

ÉCONOMIE ET POLITIQUE

Conformité légale

- Un projet participant à atteindre les objectifs de la Confédération et validés par le peuple lors du vote sur la stratégie énergétique 2050
- Une démarche pleinement conforme aux politiques actuelles à tous les échelons du fédéralisme
- Une contribution significative à la transition énergétique
- Un engagement et une volonté forte des communes

Retombées économiques

- Une source de revenu annexe aux agriculteurs permettant de pérenniser leur activité de montagne
- Une manne pour les collectivités destinée à financer des projets locaux
- Un mécanisme de rétribution novateur des riverains du parc éolien (selon le point d'impact)
- Une possibilité offerte à la population de financement participatif à la mise en service du parc
- Un déclencheur pour le développement d'autres projets énergie locaux (éclairage public, efficacité des bâtiments)

SOCIAL

Participation et acceptation

- Un projet rassembleur et transversal par dessus la frontière cantonale
- Un ancrage local dès l'origine du projet
- Des scrutins locaux largement favorables au projet (Val-de-Ruz 66% OUI au contre-projet du Conseil d'Etat, Sonvilier 75% au projet des Quatre Bornes)
- Un comité de pilotage majoritairement aux mains des agriculteurs (EJDPE Sàrl) et des communes comme garant des intérêts des riverains et de la collectivité
- Un groupe de travail « Nature & Paysage » comme force de proposition et d'adaptation du dossier avec une représentation des associations (ProNatura, WWF, ASPO Birdlife, HelvetiaNostra)

Soutien de structures existantes

- Une convention de collaboration avec le Parc régional Chasseral pour trouver des synergies dans la mise en œuvre des mesures de compensation et d'autres projets biodiversité et culturels
- Une convention de collaboration avec l'Espace nordique l'Erguël permettant d'assurer la pérennité des pistes de ski de fond et trouver des synergies pour l'exploitation des pistes
- Un soutien aux sociétés locales